



## Reprise travail suite congé parental

Par **duniel**, le **06/10/2009** à **19:15**

Bonjour,

Mon congé parental d'éducation se termine et je reprends le travail début Novembre. Mon employeur m'a avertie par écrit que mon poste de travail d'avant mon congé n'était plus vacant et qu'il allait m'en proposer un autre de substitution (dixit)... si toutefois ce nouveau poste ne me convenait pas, dans quelle mesure puis-je le refuser et cela conduit il forcément à un licenciement du fait de l'employeur ou à une démission de mon fait ?

merci par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Mireille